



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 juin et le 5 juillet 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE --Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -

C. MENARD - N. PIGAGLIO - A. RASKIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. BODY, N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), N. PERRICHON, J. RAYNAUD, M. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

Absents non excusés : M. MARTEAU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs :

- Suite au recrutement d'un agent en contrat en 2022, il a été décidé de le nommer stagiaire en 2023, sur le grade d'adjoint technique
- Suite à la demande de 3 agents des services technique, il a été décidé de prévoir leur avancement de grade au titre de l'année 2023, étant donné leur implication et par application des Lignes Directrices de Gestion (L.D.G).

Il en résulte :

Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 h 00

Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel comme indiqué ci-dessus,
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr